

# La Taxe d'habitation ne changera pas... pour l'instant

Bonne nouvelle pour les contribuables. La part de Taxe d'habitation revenant à Chambéry métropole n'augmentera pas en 2011.



Jean-Marc Léoutre, vice-président en charge des finances de Chambéry métropole.

Le projet qui visait à compenser la fin des recettes liées à la Taxe professionnelle en transférant une partie de la Taxe d'habitation aux communautés de communes n'entrera pas en vigueur en 2011 (*La Vie nouvelle* du 30 septembre). Face aux difficultés rencontrées par les structures intercommunales pour établir des simulations qui permettraient de maintenir, ou d'augmenter les re-

cettes fiscales, sans trop augmenter la Taxe d'habitation pesant sur les familles, la décision a été prise, nationalement, de geler la mesure... qui pourrait toutefois être appliquée dès 2012.

« Le contribuable n'est pas sollicité plus et la collectivité conservera ses ressources. Nous avons intérêt à un statu quo », explique Jean-Marc Léoutre, maire de Saint-Jeoire, vice-président (Divers droite) en charge des finances à Chambéry métropole.

Si la décision a été prise à l'unanimité, elle a suscité de nombreuses réactions et autant d'interrogations. Guy Fajeau, conseiller municipal de Chambéry (PC) est plutôt inquiet pour l'avenir. « Une compensation des recettes de la Taxe professionnelle est annoncée pour 2011, mais cet engagement sera-t-il tenu alors que l'Etat annonce le gel de toutes les dotations ? » interroge-t-il.

La visibilité sur le sujet semble réduite. « On ne va pas

vers une simplification. On passe d'un impôt à cinq. Et ces cinq impôts additionnés ne compensent pas celui qui est supprimé. Et ne le compensent pas par un impôt qui a le même dynamisme », affirme Louis Besson, président (PS) de Chambéry métropole qui ne lâche rien.

## Une ère nouvelle

Selon lui, les structures intercommunales ont eu raison de chercher de nouvelles recettes pour compenser la perte des recettes de la Taxe professionnelle (14 millions d'euros en 2009). Dans le cas contraire, « le gouvernement aurait pu constater que, comme il l'avait annoncé, toutes les collectivités disposaient de marges budgétaires, et qu'on pouvait les mettre à la diète. Ces propos ont été tenus par des personnalités de plus haut rang, pour dispenser l'Etat de rechercher des compensations », estime-t-il.

L'élaboration des pro-

chains budgets de Chambéry métropole pourrait bien virer au casse-tête. « Le débat reste totalement ouvert et nous l'aurons de nouveau pour le budget 2012. Nous aurons à nous poser la question des abattements que nous voulons pour les ménages. (...) Fondamentalement, nous entrons dans une nouvelle ère pour l'intercommunalité. Ce n'est plus l'intercommunalité que nous avons gérée jusqu'à maintenant. Nos décisions vont avoir un impact direct sur le pouvoir d'achat des ménages. Ça pose, à plus long terme, la question de la gouvernance des communes et de l'intercommunalité », estime Thierry Repentin, sénateur (PS) de la Savoie, élu de Sonnaz.

Se posera aussi la question de la responsabilité des élus des intercommunalités face à leurs contribuables - électeurs.